

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 22 juillet 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/07/2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Jean-Noël BADENAS

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Josian CABROL, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Assemblée des territoires

Par courrier du 17 juin 2016, la Présidente de la Région nous indique qu'elle souhaite créer une assemblée des territoires.

Elle précise que :

« Les territoires de projets (Pays, PETR, GAL, PNR, Communauté d'Agglomération et Métropole), couvrent l'intégralité de Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées, sont pour moi des relais indispensables pour prendre en compte la diversité territoriale et être à l'écoute des besoins de nos concitoyens.

A l'heure où ces derniers s'interrogent sur l'action publique en général, et sur l'action des collectivités en particulier, il est de notre devoir d'y répondre sans tarder en instaurant notamment, un dialogue territorial ambitieux.

Convaincue que les territoires doivent être au cœur de l'action publique et de notre identité régionale, j'ai souhaité initier une organisation inédite au travers de l'Assemblée des Territoires de la Région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées.

Ce projet, marqueur fort de ma mandature, ne pourra réussir sans votre adhésion. Et c'est la raison pour laquelle, avant de le mettre en place, il est primordial de vous présenter ses grands principes.

Cette Assemblée des Territoires sera composée (comme la collectivité régionale) de 158 membres élus (ne siégeant pas au Conseil régional) désignés par les territoires de projets comme le vôtre. La parité femme-homme et l'équité territoriale en constitueront les principes de base.

Trois missions lui seront confiées :

- Concertation : afin de formuler des recommandations sur les grandes décisions du Conseil régional, mais également d'être consulté sur les grandes réflexions (SRDE21, SRADDET, ...),
- Capitalisation et transfert : afin d'être un lieu d'échange d'expérience, d'enrichissement des pratiques et de mise en réseau,
- Expérimentation et innovation : afin que le Conseil régional puisse tester sur des territoires pilotes un nouveau dispositif avant de le généraliser, mais aussi, pour qu'à leurs initiatives, des collectivités puissent réinventer la façon de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques.

L'Assemblée des Territoires est de nature différente d'une CTAP, qui porte principalement sur l'exercice des compétences des différentes collectivités. Le CESER, pour sa part, compte des représentants de la société civile. Les négociations financières, quant à elles, continueront de se mener au sein des outils de contractualisation.

C'est une démarche inédite, résolument ancrée dans la réalité et la coopération.

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 25/07/2016

034-253403554-20160722-2016_22_07_10-DE

En ce qui concerne le Pays Haut Languedoc et Vignobles que vous présidez, nous envisageons sa représentation au sein de l'Assemblée des Territoires par 5 titulaires, 5 suppléant-e-s, en respectant la parité femme-homme, cette représentation pourrait tenir compte des bassins vécus :

- Bédaricien (2 titulaires, 2 suppléant-e-s)
- Haut Languedoc (1 titulaire, 1 suppléant-e)
- Biterrois (1 titulaire, 1 suppléant-e)
- Minervois (1 titulaire, 1 suppléant-e).

Pour répondre à l'attente de la Présidente de la Région et s'inscrire dans cette démarche constructive, Monsieur le Président invite l'Assemblée à désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléant-e-s, parmi les membres du comité syndical, respectant la parité et la couverture géographique :

Titulaires	Suppléants (es)
Marie-Aline EDO	Luc SALLES
Yves ROBIN	Catherine REBOUL
Francis BOUTES	Martine GIL
Jean ARCAS	Martine OLMOS
Marie-Pierre PONS	Jean-Noël BADENAS

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue, le 22 juillet 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/07/2016 034-253403554-20160722-2016_22_07_10-DE